

10 janvier 2000

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 10 janvier 2000 à 20:00 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER

PAUL M. ROLLAND

JEAN-GUY TARTE

ONIL COUTURE

JEAN-JACQUES BOISVERT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU
10 JANVIER 2000**

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2000

- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 6, 13 ET 20 DÉCEMBRE 1999

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

10 janvier 2000

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1999

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

4.1 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

4.2 CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT : « SOIRÉE DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2000 »

4.3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, ANNÉE 2000

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 834-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2000 »

6. RÈGLEMENTS

6.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-53-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-103, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 FONDATION RICHARD TREMBLAY, SERVICE PREMIERS RÉPONDANTS - BROMONT

7.2 ACCEPTATION DU BUDGET DU TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES, ANNÉE 2000

7.3 MARCHÉ DE LA PAIX DU MILLÉNAIRE : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

10 janvier 2000

- 7.4 ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE DE BROMONT DANS LE CADRE DU PROGRAMME « COLLECTIVITÉS INGÉNIEUSES »
 - 7.5 DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE BÂTIMENT COMMERCIAL À L'INTERSECTION DE LA RUE BLEURY ET DU BOULEVARD DE BROMONT, LOT 1035-6
 - 7.6 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE ET LA VILLE DE BROMONT RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À ÊTRE VERSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA REMISE EN ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ENDOMMAGÉS PAR LE VERGLAS DE JANVIER 1998
 - 7.7 VENTE DE DEUX (2) VÉHICULES SONATA
 - 7.8 AUTORISATION D'EFFECTUER LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2000
 - 7.9 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF, ANNÉE 2000
 - 7.10 SUBVENTIONS ET QUOTES-PARTS PAYÉES PAR LA VILLE DE BROMONT, ANNÉE 2000
 - 7.11 BAIL POUR LE KIOSQUE POSTAL DE LA RUE D'ADAMSVILLE
 - 7.12 20^E ANNIVERSAIRE DU CLUB D'ÂGE D'OR DE BROMONT : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
 - 7.13 RÉOLUTION RECONNAISSANT LA FONDATION RICHARD TREMBLAY (SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE BROMONT) AGISSANT SOUS LA SUPERVISION DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE
 - 7.14 RÉOLUTION DE LA VILLE DE BROMONT EN VUE DE CRÉER UN PARTENARIAT D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET D'EXPERTISES AVEC LA VILLE DE RIVERSIDE EN CALIFORNIE
 - 7.15 RÉOLUTION DE LA VILLE DE BROMONT EN VUE DE CRÉER UN PARTENARIAT D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET D'EXPERTISES AVEC LA VILLE DE PARTHENAY EN FRANCE
 - 7.16 AUTORISATION DONNÉE À LA TRÉSORIÈRE DE PAYER LA SOMME DE TROIS MILLE DOLLARS (3 000\$), À MONSIEUR AL SYBERTZ
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**

10 janvier 2000

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA CONSOLIDATION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

8.2 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA CONSOLIDATION

8.3 MODIFICATIONS ORGANISATIONNELLES

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 9 DÉCEMBRE 1999

9.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ROBERT DÉSILETS CONCERNANT LE TRANSFERT D'ÉLÈVES DE BROMONT À LA POLYVALENTE DE WATERLOO

9.3 DÉPÔT DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA, ANNÉE 2000

9.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 18 NOVEMBRE 1999

10. VARIA

10-1 DÉPÔT DE LA REQUÊTE EN JUGEMENT DÉCLARATOIRE DES CADRES

10.2 MANDAT DONNÉ À M^E MADELEINE LEMIEUX RELATIVEMENT À LA REQUÊTE DE JUGEMENT DÉCLARATOIRE DE L'ASSOCIATION DES CADRES

10.3 ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR ANDRÉ DERAGON

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU

10 janvier 2000

2000-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le sujet numéro 8.2 aurait dû se lire ainsi :

8.2 «DÉPÔT DU CAHIER DES TÂCHES »

ADOPTÉ

2000-01-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 6, 13 ET 20 DÉCEMBRE 1999**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie desdits
procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées du Conseil
municipal tenues les 6, 13 et 20 décembre 1999.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE DÉCEMBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de
construction du mois de décembre 1999. Le montant des permis émis durant le
mois de décembre 1999 se chiffre à **TROIS CENT VINGT-CINQ DOLLARS**

10 janvier 2000

ET VINGT-CINQ CENTS (325,225\$). Le montant des permis émis durant l'année 1999 s'élève à **DIX MILLIONS SIX CENT TRENTE-SEPT MILLE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (10 637 177,25\$)**

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil sont déposés.

2000-01-003

**CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT :
« SOIRÉE DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2000 »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQUANTE-CINQ DOLLARS (55,00\$)** à la Chambre de commerce du district Granby-Bromont, somme représentant l'inscription de deux membres du Conseil à la Soirée des perspectives économiques qui se tiendra le 12 janvier 2000 au Château Bromont.

ADOPTÉ

2000-01-004

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT
À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, ANNÉE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUATRE MILLE CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-SIX CENTS (4 143,66\$),**

10 janvier 2000

taxes incluse, à l'Union des municipalités du Québec, somme représentant un montant de **DEUX MILLE QUINZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (2 015,70\$)** concernant la cotisation annuelle de la Ville et un montant de **DEUX MILLE CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (2 127,96\$)**, concernant la tarification au Centre de ressources municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM).

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 834-1999 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2000 »**

Monsieur le conseil **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 834-1999 intitulé « Règlement de tarification, exercice financier 2000 ».

2000-10-005

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
700-53-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA
ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-103, AFIN DE
PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE
CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »**

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 10 janvier 2000 à 19 heures 30 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du deuxième projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 1999-12-465 dispensant de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-53-1999 lors de leur adoption respective;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10 janvier 2000

D'adopter, sans modification, le deuxième projet de règlement numéro 700-53-1999 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-103, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »

ADOPTÉ

2000-01-006

**FONDATION RICHARD TREMBLAY, SERVICE PREMIERS
RÉPONDANTS - BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a le pouvoir, selon l'article 28 (2) (3) de la Loi sur les cités et villes, de se rendre caution afin d'aider à la création, sur son territoire, d'œuvres de bienfaisance ou de toute initiative de bien-être sociale de la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine la lettre de la mairesse, Madame Pauline Quinlan et se porte caution pour une somme de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000\$)**, de la Fondation Richard Tremblay, service premiers répondants - Bromont, afin d'aider à la création de ladite fondation sur le territoire de la Ville de Bromont et ce, conditionnellement à ce que les sommes d'argent amassées soient placées dans un compte en fiducie.

ADOPTÉ

2000-01-0007

**ACCEPTATION DU BUDGET DU TRANSPORT ADAPTÉ POUR
PERSONNES HANDICAPÉES, ANNÉE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte, tel que déposé, les prévisions budgétaires du transport adapté pour personne handicapées, exercice financier 2000.

10 janvier 2000

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont le protocole d'entente relatif au transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2000.

ADOPTÉ

2000-01-008

MARCHE DE LA PAIX DU MILLÉNAIRE : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000\$)** à la Marche de la paix inc., somme représentant la participation de la Ville de Bromont à l'événement tenu le 31 décembre 1999.

2000-01-009

ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE DE BROMONT DANS LE CADRE DU PROGRAMME « COLLECTIVITÉS INGÉNIEUSES »

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont entérine la lettre de la mairesse, Madame Pauline Quinlan, datée du 10 janvier 2000 relativement aux engagements de la Ville de Bromont dans le cadre du projet de collectivité ingénieuse « Bromont, branchée sur le monde ».

QUE la Ville de Bromont s'engage à investir, durant les trois prochaines années, la somme de 270 200\$ dans le projet « Bromont, branchée sur le monde », répartie de la façon suivante :

10 janvier 2000

PREMIÈRE ANNÉE	DEUXIÈME ANNÉE	TROISIÈME ANNÉE
135 151\$	82 240\$	52 809\$

QUE ladite lettre fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long.

ADOPTÉ

2000-01-010

**DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE BÂTIMENT
COMMERCIAL À L'INTERSECTION DE LA RUE BLEURY ET DU
BOULEVARD DE BROMONT,
LOT 1035-6**

ATTENDU la résolution numéro 99-063 adoptée par les membres du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'avis public paru dans l'édition de La voix de l'Est du 11 décembre 1999 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure concernant la superficie minimum au sol du bâtiment commercial situé à l'intersection du boulevard de Bromont et de la rue Bleury, lot 1035-6.

ADOPTÉ

2000-01-011

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE ET LA VILLE DE
BROMONT RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À
ÊTRE VERSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE
FINANCIÈRE À LA REMISE EN ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS
MUNICIPAUX ENDOMMAGÉS PAR LE VERGLAS DE JANVIER 1998**

10 janvier 2000

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du Protocole d'entente entre la Ville de Bromont et le ministère des affaires municipales et de la métropole concernant l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du Programme d'aide financière à la remise en état des équipements municipaux endommagés par le verglas de janvier 1998,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter tel que déposé, ledit protocole d'entente pour la remise en état des équipements municipaux endommagés par le verglas de janvier 1998.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit protocole d'entente.

ADOPTÉ

2000-01-012

VENTE DE DEUX (2) VÉHICULES SONATA

ATTENDU QU'a la fermeture des soumissions le 14 décembre 1999, la soumission suivante a été reçue :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX	
	SONATA 1993	SONATA 1993
Pièces d'autos L. F. inc.	150,00\$	250,00\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de vente de deux (2) véhicule Sonata 1993 à Pièces d'autos L. F. inc. selon les prix soumis, taxes en sus si applicables.

ADOPTÉ

10 janvier 2000

2000-01-013

**AUTORISATION D'EFFECTUER LE PAIEMENT DES DÉPENSES
INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2000**

ATTENDU l'article 2.1 du règlement numéro 800-96 intitulé « Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité, annulant le règlement numéro 684-91 »

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2000 telles que la rémunération des membres du conseil, le salaire des employés municipaux et les contributions de l'employeur, les frais de déplacement, le remboursement de la dette à long terme ainsi que les frais de chauffage, d'électricité, de télécommunication, de gaz, de poste, les remboursements de taxes et les remboursements de dépôt de soumission et de raccordement et le service 911.

ADOPTÉ

2000-01-014

**SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISMES SANS BUT
LUCRATIF, ANNÉE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Trésorière à payer les sommes suivantes aux organismes énumérés, sommes représentant les subventions accordées par la Ville de Bromont pour l'année 2000 :

ORGANISMES	MONTANT	DATE DU VERSEMENT	POSTES BUDGÉTAIRES
Centaure	5 000\$	2000-05-01	02-622-00-970
Club sportif de Bromont	10 000\$	2000-03-01	02-753-00-970
Théâtre de la			

onzième heure	5 000\$	2000-03-01	02-779-90-970
Les Beaux dimanches de Bromont *	2 000\$	2000-06-01	02-779-90-970
Bromont en art	1 000\$	2000-07-01	02-779-90-970
Les Jardins communautaires **	500\$	2000-05-01	02-779-93-970
Les pompiers de Bromont ***	1 000\$	2000-11-01	02-779-90-970
La plage du paradis de Brome ****	1 000\$	2000-06-01	02-740-00-970
L'Association pour la promotion résidentielle*****	30 000\$	Sur facturation	02-629-00-348

- * pour l'organisation de concerts au parc John-Savage
- ** fourniture de matériau pour la construction d'une clôture
- *** pour l'organisation de la fête de Noël des enfants
- **** pour l'entretien de la plage
- ***** à préciser le fonctionnement l

ADOPTÉ

2000-01-015

SUBVENTIONS ET QUOTES-PARTS PAYÉES PAR LA VILLE DE BROMONT, ANNÉE 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder les subventions et quote-parts suivantes :

ORGANISME	MONTANT	PAIEMENTS	DATES
Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est	103 000\$	25 750\$	2000-01-12
		25 750\$	2000-03-01
		25 750\$	2000-07-01
		25 750\$	2000-10-01
Gestion des loisirs de Bromont	98 000\$	24 500\$	2000-01-12
		24 500\$	2000-03-01
		24 500\$	2000-07-01
		24 500\$	2000-10-01
Corporation d'aménagement récréotouristique de la Haute-Yamaska	9 500\$	5 000\$	2000-04-15
		4 500\$	2000-06-01
Municipalité régionale de	279 445\$	139 723\$	2000-03-01

comté de la Haute- Yamaska		69 861\$	2000-06-01
		53 362\$	2000-09-01
		16 500\$	2000-12-01

ADOPTÉ

2000-01-016

BAIL POUR LE KIOSQUE POSTAL DE LA RUE D'ADAMSVILLE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de bail entre la Ville de Bromont et la Société canadienne des postes relativement au kiosque postal de la rue d'Adamsville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé le bail entre la Ville de Bromont et la Société canadienne des postes.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence le maire suppléant et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau à Signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit bail.

ADOPTÉ

2000-01-017

**20^E ANNIVERSAIRE DU CLUB D'ÂGE D'OR DE BROMONT :
 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CENT DOLLARS (100\$)** au Club d'âge d'or de Bromont, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la célébration du 20^e anniversaire du club.

ADOPTÉ

10 janvier 2000

2000-01-018

**RÉSOLUTION RECONNAISSANT LA FONDATION RICHARD
TREMBLAY (SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE
BROMONT) AGISSANT SOUS LA SUPERVISION DE LA RÉGIE
RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA
MONTÉRÉGIE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente entre Ambulances Cowansville, la Fondation Richard Tremblay (service de premiers répondants de Bromont) et la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont est en accord avec le projet de protocole d'entente entre Ambulances Cowansville, la Fondation Richard Tremblay (service de premiers répondants de Bromont) et la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie et supporte ainsi la Fondation Richard Tremblay.

QUE le Service de premiers répondants de Bromont soit sous la supervision de service de la Sécurité publique de Bromont.

ADOPTÉ

2000-01-019

**RÉSOLUTION DE LA VILLE DE BROMONT EN VUE DE CRÉER UN
PARTENARIAT D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET D'EXPERTISES
AVEC LA VILLE DE RIVERSIDE EN CALIFORNIE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, située dans la province de Québec, au Canada, a soumis sa candidature dans le cadre du concours d'Industrie Canada appelé « Collectivités ingénieuses » ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont partage les mêmes orientations que la Ville de Riverside en Californie en ce qui concerne les stratégies de développement économique, le support et la création d'emplois dans le domaine de la haute-technologie et l'amélioration de l'infrastructure de branchement haute vitesse pour la collectivité ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, à travers le partenariat avec la Ville de Riverside, désire permettre à sa population et aux entreprises du territoire, d'établir des liens privilégiés de communication avec les secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture ainsi qu'avec des organismes publics et des établissements d'affaires ;

10 janvier 2000

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilisera ce partenariat pour démontrer sa capacité de susciter les appuis internationaux dans le cadre du projet « Collectivités ingénieuses ».

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont formalise un partenariat basé sur l'échange d'informations et d'expertises avec la Ville de Riverside.

Que Madame Pauline Quinlan, mairesse et Monsieur Pierre Simoneau, greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, un protocole d'entente à cet effet.

ADOPTÉ

2000-01-020

**RÉSOLUTION DE LA VILLE DE BROMONT EN VUE DE CRÉER UN
PARTENARIAT D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET D'EXPERTISES
AVEC LA VILLE DE PARTHENAY EN FRANCE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, située dans la province de Québec, au Canada, a soumis sa candidature dans le cadre du concours d'Industrie Canada appelé « Collectivités ingénieuses » ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont partage les mêmes orientations que la Ville de Parthenay en France en ce qui concerne les stratégies de développement économique, le support et la création d'emplois dans le domaine de la haute-technologie et l'amélioration de l'infrastructure de branchement haute vitesse pour la collectivité ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, à travers le partenariat avec la Ville de Parthenay, désire permettre à sa population et aux entreprises du territoire, d'établir des liens privilégiés de communication avec les secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture ainsi qu'avec des organismes publics et des établissements d'affaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilisera ce partenariat pour démontrer sa capacité de susciter les appuis internationaux dans le cadre du projet « Collectivités ingénieuses ».

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont formalise un partenariat basé sur l'échange d'informations et d'expertises avec la Ville de Parthenay.

10 janvier 2000

Que Madame Pauline Quinlan, mairesse et Monsieur Pierre Simoneau, greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, un protocole d'entente à cet effet.

ADOPTÉ

2000-01-021

**AUTORISATION DONNÉE À LA TRÉSORIÈRE DE PAYER LA
SOMME DE TROIS MILLE DOLLARS (3 000\$), À MONSIEUR AL
SYBERTZ**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000\$), taxes en sus**, à la firme Sybertz International, somme représentant les honoraires professionnels relativement à l'implantation, à Bromont, de l'industrie Axel J. Canada.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA CONSOLIDATION DE LA
STRUCTURE ADMINISTRATIVE**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de consolidation de la structure administrative.

N. M.

DÉPÔT DU CAHIER DES TÂCHES

Les membres du Conseil ont pris connaissance du cahier des tâches des employés cadres et non-syndiqués de la Ville de Bromont.

10 janvier 2000

2000-01-022

MODIFICATIONS ORGANISATIONNELLES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. D'abolir le poste de directeur de la gestion du territoire ;

DE créer le poste de directeur des travaux publics ;

D'adopter la description de tâches de directeur des travaux publics :

DE désigner Monsieur André Deragon au poste de directeur des travaux publics en maintenant l'ensemble de ses conditions de travail et salariales ;

2. D'abolir le poste de surintendant des travaux publics, assainissement des eaux et parcs ;

DE mettre fin à l'emploi de Monsieur Sylvain Cormier en date du 14 janvier 2000 et de lui verser une allocation de départ équivalente à douze (12) semaines de sa rémunération actuelle ;

3. D'abolir le poste d'adjointe aux finances ;

DE créer le poste de chef comptable ;

D'adopter la description de tâches de chef comptable ;

DE désigner Madame Clémence Gamache au poste de chef comptable en maintenant l'ensemble de ses conditions de travail et salariales ;

4. D'adopter la description de tâches du poste de directeur de la sécurité publique en remplacement de la description existante ;

5. D'adopter la description de tâches du poste de l'adjoint au directeur de la sécurité publique en remplacement de la description existante ;

6. DE désigner Monsieur Bernard Boileau, inspecteur en bâtiment, à titre de fonctionnaire autorisé à émettre les permis de construction, de lotissement et les certificats conformément aux dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

10 janvier 2000

DE placer sous l'autorité directe du gestionnaire principal, directeur du développement, le personnel rattaché à l'émission des permis et certificats et aux activités relatives à la gestion du territoire ;

7. DE mettre fin à l'emploi de Monsieur Albertus Parenteau à titre de surintendant aux travaux publics, en date du 14 janvier 2000 ;
8. D'embaucher Monsieur Albertus Parenteau à titre d'employé surnuméraire aux travaux publics selon les dispositions de la convention collective, en date du 17 janvier 2000 ;
9. DE créer le poste de chef d'équipe aux travaux publics ;

D'adopter la description de tâches de chef d'équipe aux travaux publics ;

DE mandater le gestionnaire principal pour procéder à l'affichage du poste de chef d'équipe aux travaux publics selon les dispositions de la convention collective et pour procéder à la sélection du candidat à ce poste.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 9 DÉCEMBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de dudit procès-verbal.

2000-01-023

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ROBERT DÉSILETS
CONCERNANT LE TRANSFERT D'ÉLÈVES DE BROMONT À LA
POLYVALENTE DE WATERLOO**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Robert Désilets concernant les démarches actuelles de la commission scolaire Val des cerfs pour transférer les élèves de Bromont vers deux polyvalentes distinctes soit Massey-Vanier et Wilfrid-Léger ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont considère que le fait de maintenir l'accès à une seule polyvalente pour l'ensemble de la population scolaire de Bromont contribue à renforcer le tissu social de la communauté bromontoise ;

10 janvier 2000

ATTENDU les liens privilégiés qu'entretiennent les résidants de Bromont avec la polyvalente Massey-Vanier et ce, depuis de nombreuses années.

ATTENDU QUE le Conseil municipal endosse les arguments de Monsieur Désilets qui a recueilli la signature de 191 citoyens de Bromont appuyant le maintien de la polyvalente Massey-Vanier pour les élèves de Bromont.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander à la commission scolaire Val des cerfs de maintenir la polyvalente Massey-Vanier comme établissement scolaire pour l'ensemble de la population de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA, ANNÉE 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de du budget de la MRC de La Haute-Yamaska.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE
L'EST TENUE LE 18 NOVEMBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA REQUÊTE EN JUGEMENT DÉCLARATOIRE DES
CADRES**

Les membres du conseil ont pris connaissance de ladite requête.

10 janvier 2000

2000-01-024

**MANDAT DONNÉ À M^E MADELEINE LEMIEUX RELATIVEMENT À
LA REQUÊTE DE JUGEMENT DÉCLARATOIRE DE
L'ASSOCIATION DES CADRES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la requête en jugement déclaratoire faite par l'association des cadres et des non-syndiqués de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater M^e Madeleine Lemieux de la firme Paradis Lemieux relativement aux suites à donner, par la Ville de Bromont, à la requête en jugement déclaratoire faite par les employés cadres et non-syndiqués de la Ville de Bromont..

ADOPTÉ

2000-10-026

**ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
MONSIEUR ANDRÉ DERAGON**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention entre Monsieur André Deragon et la Ville de Bromont.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte, tel que rédigée, la convention entre Monsieur André Deragon et la Ville de Bromont.

QUE ladite convention fasse partie de la présente résolution comme si récitée au long.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont la convention.

ADOPTÉ

10 janvier 2000

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Normand Paré aurait aimé que le Conseil municipal soit plus généreux à l'occasion du 20^e anniversaire du Club d'âge d'or de Bromont.
- Monsieur Guy Broquet demande des informations sur le dossier des rues du Mont-Gale.
- Monsieur Martin Philibert se plaint de la vitesse sur la rue de Montcalm et propose des solutions pour remédier à la situation.
- Monsieur Lucien Lortie demande des informations sur la liste des permis de construction. Il s'étonne du fait que la dette ne baisse pas plus rapidement alors que la valeur des permis émis, durant l'année 1999, est plus élevée. Monsieur Lortie aurait aimé lui aussi que la contribution de la Ville au Club d'âge d'or soit plus élevée. Il s'informe sur l'avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de tarification et sur le service des premiers répondants.
- Monsieur Robert Désoudy souligne que la lumière de rue, boulevard de Bromont n'est pas encore installée. Il s'informe sur la requête des cadres de la Ville et sur l'entente intervenue entre Monsieur André Deragon.

2000-01-026

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER